Commune de LAILLY EN VAL PROCES VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 mars 2017

Nombre de conseillers : 23 Afférents au Conseil Municipal : 23

En exercice: 23

Qui ont pris part à la délibération : 22

Date de convocation : 24 mars 2017 Date d'affichage : 24 mars 2017

Présents: M. Ph. GAUDRY, Mme N. BOUCHAND, Mme M.J. COUDERC, M. Y. FICHOU, M. JP. FROUX, M. M. GRIVEAU, Mme M.P. LACOSTE, Mme A. LAMBOUL, M. G. LEPLEUX, Mme A. MAURIZI PALAIS, M. E. MELLOT, M. J.N. MILCENT, M. R. MOIRE, M. P. PICHON, M. F. PREVOST, M. H. VESSIERE

Procuration(s):

Mme M. AUBRY a donné procuration à Mme A. LAMBOUL

Mme F. BRETON a donné procuration à M. E. MELLOT

Mme A. BOUCHARD DE LA POTERIE a donné procuration à Mme M.P. LACOSTE

Mme E. FOSSIER a donné procuration à M. P. PICHON

Mme V. GUERIN a donné procuration à Mme M.J. COUDERC

M. S. MORIN a donné procuration à M. Ph. GAUDRY

Absent(s): M. JY. MARQUET

<u>Président</u>: M. Ph. GAUDRY, Maire <u>Secrétaire de séance</u>: Mme M.P. LACOSTE

Ordre du jour :

- 1. Procès-verbal de la séance du 13 mars 2017
- 2. Budget principal de la commune
 - a. Compte de gestion
 - b. Compte administratif 2016
 - c. Affectation des résultats
- 3. Budget primitif 2017
- 4. Questions diverses
- 5. Questions des membres.

1. Procès-verbal de la séance du 13 mars 2017

Le procès-verbal de la séance du 13 mars 2017 a été approuvé à l'unanimité.

2. Budget principal de la commune

Monsieur Gaudry passe la parole à Monsieur FROUX, adjoint aux finances, afin de présenter les différentes étapes de ce budget.

KMP/PV 30 mars 2017

a. Compte de gestion

Monsieur FROUX informe les membres présents des résultats du budget 2016 qui présente un résultat positif en investissement de 414 385.81 \in et un résultat positif en fonctionnement de 300 688.56 \in .

Les résultats du compte de gestion établi par les services de la trésorerie sont conformes aux résultats constatés sur le compte administratif de la commune.

<u>Délibération</u> n° 1703_028 <u>Objet</u> : Budget Commune – Compte de Gestion 2016

Considérant la concordance des montants constatés au compte administratif et au compte de gestion,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après délibération, Par 22 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE le compte de gestion 2016 du budget commune

Monsieur FROUX précise également que le compte de gestion et le compte administratif font apparaître les résultats définitifs, avec une reprise de l'année antérieure.

b. Compte administratif 2016

Avant de présenter le compte administratif, Monsieur FROUX informe les membres qu'en raison de la fusion à la fin de l'année 2016, entre les trésoreries de Beaugency et de Meung-sur-Loire, certaines factures n'ont pu être honorées et certaines recettes n'ont pu être encaissées, dû à un arrêt des comptes dès le 5 décembre. Cette précision faite, Monsieur FROUX présente en détail l'ensemble du compte administratif, tant en fonctionnement qu'en investissement et tant en recettes qu'en dépenses. Il est également précisé que cette étude du compte administratif a été faite préalablement en commission finances. Les observations les plus significatives suivantes sont faites :

Dépenses de fonctionnement :

Il était attendu un résultat prévisionnel de 123 470 € en fonctionnement et il est constaté une réalisation de 300 689 €.

Certains postes présentent une baisse notamment sur les combustibles, grâce à Monsieur LEPLEUX, Le poste « électricité » qui, avec le contrat engie, a vu diminué d'environ 15 % les dépenses, Le poste « eau » quant à lui, connaît des soucis de fuites au niveau des bâtiments dû à des installations vieillissantes. Notamment une fuite d'environ 6 000 m3 à la maternelle. Contact a été pris avec Suez.

Le chapitre 012 correspondant aux charges du personnel, a presque atteint la prévision faite. Une diminution des versements de subventions a été constaté, notamment concernant les cours de musique pour la batterie fanfare.

A l'article 675 apparaît un montant de 217 727.65 € correspondant à une partie du legs de Monsieur Jean-Marcel PINAULT. La destination des fonds est suivie par la commission en charge du legs.

Il est donc constaté un total de dépenses de fonctionnement pour l'année 2016 pour un montant de 1 894 062.24 €.

Recettes de fonctionnement :

Un résultat global fait apparaître un manque sur les recettes de 40 795 €.

Il est constaté que sur le poste des redevances du domaine public, France Pylônes n'a pas effectué le versement de l'année 2016 et 2015. Un rappel sera à prévoir pour 2017.

Une baisse de fréquentation de l'étang est constatée (dû à la météo notamment).

Une mauvaise prévision des recettes de cantine et garderie fait que la ligne n'a pas été atteinte.

Les impôts locaux étant généralement connus, l'inscription correspond à la réalisation.

Il manque 10 000 € sur les impôts locaux ainsi qu'un douzième sur le FNGIR. Des régularisations seront faites sur le budget 2017.

La répartition des sommes perçues via la trésorerie de Beaugency n'étant pas détaillée, la taxe sur les pylônes n'a pas été mises sur les bonnes lignes.

Monsieur FROUX informe qu'une diminution des bases des taxes d'habitation est constatée.

Monsieur FICHOU signale qu'effectivement il y a une légère hausse, mais qu'il ne constate pas de baisse.

La participation de la réforme scolaire (fonds d'amorçage) a été augmenté de $50 \in \grave{a}$ 90 \in par enfant, soit une recette supplémentaire de $14\,000 \in$.

Monsieur FROUX précise que depuis 2014, les frais de participation à l'effort de redressement, pour la commune s'élèvent à 211 596 €.

Des variations sur la perception des taxes professionnelles sont constatées et la lecture est difficile à suivre.

Un prévisionnel de 65 000 € de redevances de Nexity avait été inscrit mais aucune réalisation n'a été faite. Un versement devrait être acté lors d'un prochain rendez-vous avec le notaire. Monsieur FROUX s'interroge sur les bilans qui doivent nous être transmis chaque année.

Monsieur PICHON précise qu'il faut voir le contrat initial.

Les notifications de dotation ne sont pas connues encore à ce jour.

Monsieur FICHOU informe qu'il a fait un constat sur le budget 2016 avec celui de 2013, correspondant à la fin de son mandat. Une hausse de 34 % des dépenses de fonctionnement et de 17 % en recettes de fonctionnement est faite.

Les charges de personnel représentent 49 % en 2016 contre 48 % en 2013. Cela reste assez stable. Par contre la prévision faite pour 2017 atteint environ 54 % qui représente un seuil d'alerte pour les collectivités locales. Une grande vigilance est donc souhaitée sur ce chapitre.

Monsieur FROUX informe qu'il est en train de réaliser une étude sur cette évolution.

Monsieur le Maire précise que l'évolution du personnel dans des communes sensiblement équivalentes à Lailly en Val, est plus importante. (environ 57%)

M Gaudry précise que cette hausse des charges du personnel est aussi liée au fait que des agents étant proche de la retraite, "coutent" plus cher (ancienneté).

Dépenses d'investissement :

Monsieur FICHOU regrette qu'il n'ait pas été joint le détail des dépenses d'investissement, afin d'avoir plus de lisibilité.

Une lecture est faite des dépenses et sera transmise aux élus.

Aucune observation particulière.

Le total des dépenses s'élève à 320 570.82 €.

Recettes d'investissement :

Monsieur FROUX donne lecture des différentes recettes d'investissement.

Le montant du FCTVA est important du fait qu'il correspond aux travaux de construction des locaux périscolaires effectués en 2014.

A été perçu la subvention de 156 900 € correspondant à la CAF pour les travaux des locaux périscolaires. Monsieur GAUDRY précise à ce sujet qu'il reste à percevoir une subvention pour la salle « verte » qui doit être à usage exclusivement petite enfance.

Monsieur FICHOU précise que les services de la PMI avaient stipulés que cette salle pouvait accueillir les jeunes enfants mais pas seulement (le contrat stipulait accueil periscolaire + petite enfance) et que la PMI n'avait pas d'exigence par rapport au RAM.

Madame LAMBOUL précise qu'elle a fait une demande d'habilitation auprès des services de la PMI car aucun document n'a été émis. Un accord avait été fait sur plan mais pas après travaux. De ce fait le dossier est en cours.

Le total global des recettes d'investissement s'élève à 734 956.63 €.

<u>Délibération</u> n° 1703_029

Objet: Budget Commune - Compte Administratif 2016

Après présentation du compte administratif du budget commune, et examen de ce dernier, en l'absence de Monsieur le Maire et sous la présidence de Monsieur François PREVOST, doyen d'âge,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération, par 21 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention

APPROUVE le compte administratif 2016 du budget Commune, après reprise des résultats antérieurs :

- Un excédent de fonctionnement de 1 246 167.95 €
- Un excédent d'investissement de 281 543.97 €
 - a. Affectation des résultats

Délibération n° 1703_030

<u>Objet</u>: Budget Commune – Compte Administratif 2016 – Affectation des résultats

Vu l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le compte administratif de l'exercice 2016 établissant un excédent de fonctionnement cumulé de 1 246 167.95 € et un excédent d'investissement de 281 543.97 €,

Vu la concordance des résultats du compte administratif et du compte de gestion

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération, par 22 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE D'AFFECTER LES RESULTATS du budget commune :

- A l'article 002 (recettes de fonctionnement) pour un montant de 446 167.95 €
- A l'article 1068 (recettes d'investissement) pour un montant de 800 000.00 €
- A l'article 001(recettes d'investissement) pour un montant de 281 543.97 €

3. Budget primitif 2017

Monsieur Gaudry passe la parole à Monsieur FROUX, adjoint aux finances, afin de présenter le projet de budget 2017.

En tout premier lieu il est précisé que des restes à réaliser sont à inscrire du fait de leurs exécutions en fin d'année 2016 et qui n'étaient pas payés, pour un montant global de 31 782.05 \in (décorations de noël, travaux de signalisation et une première partie des travaux du Pont du rû).

Les excédents de fonctionnement et d'investissement permettent ainsi une certaine souplesse en investissement. Il est donc décider d'attribuer sur le budget d'investissement un montant de 800 000 €, provenant de l'excédent de fonctionnement.

Monsieur PICHON demande pourquoi il est prévu un excédent de ce montant bloqué sur le poste 1068 et pourquoi ne pas les laisser en excédent d'investissement (poste 021)? . Y a-t-il une raison particulière.

Monsieur FROUX précise que sur les trois années qui viennent, il est nécessaire d'avoir un investissement suffisant. Il rappelle également qu'il souhaitait que le legs soit provisionné en investissement.

Monsieur FICHOU appelle à une certaine vigilance pour que cela ne crée pas de contraintes.

Recettes de fonctionnement

Monsieur FROUX présente le budget en fonctionnement en précisant qu'une légère augmentation de prévision de recettes est faite.

Pour ce qui est des redevances d'occupation du domaine public, est prévu un reliquat non perçu en 2016.

Les recettes émanant des facturations scolaires ont légèrement baissé du fait que l'année dernière une prévision mal évaluée avait été inscrite.

Le remboursement des frais de personnel pour la régie transport, il est précisé que les frais sont bien effectués en fonction d'un prix moyen du conseil départemental et non du montant réel du coût d'un agent.

Monsieur FROUX informe que les bases d'imposition ont légèrement diminué.

Les notifications des dotations n'étant pas connues à ce jour, il a été fait une évaluation. Il est attendu normalement un solde du legs à hauteur de $165\ 000\ \in$.

Un montant global de 2 036 352.00 € *est inscrit et avec les reports est inscrit 2 482 519.95* €.

Dépenses de fonctionnement

Monsieur FROUX présente les dépenses en détail. Certains points sont à prendre en compte.

Une augmentation est prévue pour les produits d'entretien du fait d'un nettoyage plus fréquents des salles (notamment les TAP).

En ce qui concerne les prestations de services, la partie concernant le Centre de Loisirs est maintenant imputé à un autre article à la demande de la trésorerie.

Pour ce qui est des frais de crédit-bail des photocopieurs, un nouveau contrat a été signé mais l'ancien contrat continu à courir (un remboursement a d'ores et déjà été versé).

Il est précisé que les travaux en régie doivent être mandatés en investissement.

De nombreuses interventions du système d'alarmes sont actuellement faites. Des défauts du système provoquent des appels.

Il a été maintenu la prévision de dépenses pour le Centre de Loisirs bien qu'il faut compter près de 10 % du montant pour des absences non justifiées ainsi que des dépassements de journées prises en comptes pour certaines familles. A compter de la facturation de février 2017, les absences non justifiées sont facturées directement aux parents.

Le chapitre 012 relatif aux charges du personnel. Une augmentation de près de 4 % dû à une réévaluation du point d'indice et d'évolution de carrières. Il est à prendre en compte que le ménage plus fréquent des salles nécessite du personnel.

Une hausse de formation des élus a été constaté sur 2016, il est donc légèrement augmenté pour 2017. A noter que le transport ULYS étant repris en charge par le département pour la rentrée prochaine de septembre, il n'y aura plus de prise en charge de la part de la commune.

Un total de dépenses de 1 976 870.00 € et avec les reports à 2 482 519.95 €.

Recettes d'investissement

A noter qu'une recette d'amendes de police de 11 680 \in a été annoncé mais trop tardivement pour qu'elle soit inscrite au budget.

N'est pris en compte que la moitié de la subvention estimée sur les travaux d'éclairage public du fait de la réalisation estimée de la moitié des travaux.

Monsieur FICHOU demande si les recettes sont des estimations ou des notifications.

A cela il est confirmé que les inscriptions sont des notifications comme la DETR de la cour maternelle (11 231 €) et du département (15 000 €), pour l'éclairage public (108 000 €), pour la chaufferie bois (201 600 € de la Région), pour le camping-car (25 000 €) ainsi que la réserve parlementaire (30 000 €) et enfin le solde des travaux du pont de Châtillon (23 500 €).

Le résultat global est de 1 266 269.00 € avec la reprise le montant s'élève à 2 038 462.92 €.

Dépenses d'investissement

Une liste des dépenses est présentée aux membres présents.

Monsieur FROUX informe des frais liés au PLU ainsi que l'étude pour la faisabilité gymnase. Monsieur le Maire précise que le coût global évalué des travaux du gymnase est de 900 000 € sans la toiture. Cette étude prévue permettra de mettre en avant les diverses possibilités d'aménagement.

Monsieur FICHOU précise que pour le relevage des tombes, il est à prévoir un suivi attentif Le budget total des travaux d'éclairage public est de $440\ 000\ \in$. Au vu du montant il a donc été prévu d'inscrire seulement la moitié.

Une paire de buts d'handball escamotable et sécurisé a été commandé pour mettre en place dans le gymnase.

Il est prévu l'acquisition d'un poste informatique pour l'accueil de la mairie à destination du public, ainsi que des tablettes informatiques et un tableau numérique pour les écoles.

Les travaux d'aménagement de l'aire de camping-car et du parking des pompiers ont débuté cette année avec une fin de travaux prévus prochainement.

Il est également prévu les travaux de chaufferie bois, de mises aux normes des accès handicapés dans les bâtiments communaux.

Est également prévu des travaux d'aménagement de diverses voiries (rue du Val, rue de la Trépinière, de la Chaintre et rue de Marambault).

Monsieur FICHOU fait part qu'il n'a pas été fait d'inscription sur le budget concernant le legs et la décision de la commission en charge de ce dernier, pour les travaux du gymnase. Il souhaite qu'une ligne soit inscrite pour cette dépense afin qu'elle soit mobilisée et identifiée pour ces travaux.

Au vu de la présentation qui est faite du budget, il n'y a pas de possibilité d'affecter un montant pour le gymnase.

Monsieur FROUX précise qu'une nouvelle présentation sera adressée aux membres faisant apparaître cette ligne spécifique de dépenses, pour un montant de 217 727.65 €, sur la ligne du 2313. Monsieur le Maire précise que des travaux devront être commencés en 2017, pour bénéficier des subventions afférentes.

Un montant global de 300 000 € du legs a été décidé d'être investi dans le gymnase. Le solde sera destiné à un terrain multisports.

Monsieur PICHON précise que pour programmer les travaux du gymnase, il est obligé d'y inscrire la ligne même s'ils ne sont pas commencés en 2017.

Monsieur FICHOU précise également qu'il n'apparait pas les restes à réaliser.

Monsieur FICHOU, constatant que les travaux du gymnase, n'étant pas inscrit initialement et n'étant pas prévu au vu du budget, il s'interroge sur la possibilité de réaliser de tels travaux.

Mme LAMBOUL précise qu'il manque 11 000€ de subvention pour le parking des pompiers.

Mme Bouchand s'interroge sur qui prend la décision de l'affectation du legs.

M Gaudry lui répond que c'est M Fichou.

Monsieur le Maire, lors d'une réunion des Maires à la CCTVL pour la construction d'un gymnase intercommunal à Lailly-en-Val, a interrogé le bienfondé d'une telle construction. Il apparait que d'autres constructions du même type ayant été fait, notamment à Saint-Ay, ce n'est pas une priorité.

Il est rappelé que pour obtenir les 50% de subvention pour les travaux sur le gymnase, ceux-ci doivent être commencés en 2017.

Une nouvelle présentation du budget sera faite aux membres, incluant le legs.

<u>Délibération</u> n° 1703_031 Objet : Budget Primitif Commune – 2017

Considérant le projet de budget 2017 proposé par Monsieur le Maire, Considérant les différentes observations et modifications faites sur ce budget 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération,

par 20 voix pour, par 0 voix contre et 2 abstentions (P. PICHON et E. FOSSIER par procuration)

APPROUVE CHAPITRE PAR CHAPITRE le budget commune 2017, qui s'équilibre :

- En fonctionnement à 2 482 519.95 €
- En investissement à 2 038 462.92 €

<u>Délibération</u> n° 1703_032 <u>Objet</u>: Taux d'imposition 2017

Considérant le projet de budget 2017 proposé par Monsieur le Maire, Considérant les différentes observations et modifications faites sur ce budget 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération, par 22 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE DE MAINTENIR pour l'année 2017, les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation 10.78 %
- Foncier bâti 17.38 %
- Foncier non bâti 54.04 %

Délibération n° 1703_033

Objet: Fournitures scolaires 2017

Considérant le projet de budget 2017 proposé par Monsieur le Maire, Considérant les différentes observations et modifications faites sur ce budget 2017,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après délibération, par 22 voix pour, par 0 voix contre et 0 abstention

DECIDE de maintenir pour l'année 2017, un crédit de fonctionnement de 51.40 € par élève, à l'article 6067.

Monsieur FROUX précise que le budget des fournitures scolaires sera évalué d'une façon différente pour les directrices, en année scolaire et non en année civile. Cela ne changera rien au budget communal, juste au niveau de décomptage des enfants.

15. Questions diverses

• Monsieur le Maire informe qu'il a été réceptionné le courrier du Préfet, acceptant la démission de Madame Marie-Jeanne COUDERC au poste d'adjointe aux affaires scolaires. Elle reste néanmoins dans le conseil municipal.

Les charges de travail seront réparties entre Madame Marie-Pierre LACOSTE qui prendra en charge la partie périscolaire, communication et animation, et Monsieur le Maire qui prendra en charge la partie échange avec les directrices scolaires.

Monsieur PICHON pose la question s'il n'y aura plus d'adjoint aux affaires scolaires. Monsieur le Maire y répond par l'affirmative.

Pour la prochaine rentrée scolaire, seules 26 inscriptions sont faites en maternelle. Il ne sera connu que dans quelques semaines si une fermeture de classe aura lieu ou pas.

16. Questions des membres.

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est terminée à 21h45.

- Le présent procès-verbal a été approuvé sans observation à la séance du :
- Le présent procès-verbal a été approuvé à la séance du : avec les observations suivantes :

Le Maire, M. Ph. GAUDRY

Les membres présents,

Mme M. AUBRY	Mme N. BOUCHAND	Mme. A BOUCHARD DE	Mme. F. BRETON
		LA POTERIE	
Mme MJ. COUDERC	M. Y. FICHOU	Mme E. FOSSIER	M. JP. FROUX
M. M. GRIVEAU	Mme V. GUERIN	Mme MP. LACOSTE	Mme A. LAMBOUL
M. G. LEPLEUX	M. JY. MARQUET	Mme A. MAURIZI- PALAIS	M. E. MELLOT
		FALAIS	
M. JN. MILCENT	M. R. MOIRE	M. S. MORIN	M. P. PICHON
M. F. PREVOST	M. H. VESSIERE		

Procuration(s) :

Mme M. AUBRY a donné procuration à Mme A. LAMBOUL

Mme F. BRETON a donné procuration à M. E. MELLOT

Mme A. BOUCHARD DE LA POTERIE a donné procuration à Mme M.P. LACOSTE

Mme E. FOSSIER a donné procuration à M. P. PICHON

Mme V. GUERIN a donné procuration à Mme M.J. COUDERC

M. S. MORIN a donné procuration à M. Ph. GAUDRY

Absent(s): M. JY. MARQUET